

Compte-rendu du Conseil Municipal
Jeudi 30 janvier 2020 18H

Monsieur Fesquet Pierre, Maire, Jean-Pierre Pascal et Jean-Luc Védrines,
Madame : Nathalie Causse, Chantal Cortot Lena et Isabelle Devresse, Sylvette Foubert
Absent excusé:

➤ François Faure donne procuration à Jean-Luc Védrines,
Absent excusé : Philippe Godé,
Absent : Étienne Divoux,
Secrétaire de séance : Isabelle Devresse
Secrétaire de mairie : Katy Entremont.

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019 : approuvé à l'unanimité.

● **Délibérations Commune:**

1. **Programme de voirie 2020: choix des travaux**

Présentation des devis de Lozère Ingénierie :

- Chemin du Mas : reprofilage de la chaussée et enduit bi-couche sur 490 mètres, pour un montant de travaux de 22 082€ HT (devis estimatif avant-projet)
- Voirie de Capou : reprofilage de la chaussée en grave émulsion sur 50 mètres, pour un montant de travaux de 2 408€HT
- Voirie des Ayres et Jardins de Fobies : Reprise des déformations et des ornières par l'apport manuel de grave émulsion et mise en œuvre d'emplois partiels à l'émulsion de bitume sur 2 secteurs, pour un montant de 3 550 € HT
- Chemin du Salt : sécurisation de la chaussée par la pose de dispositif de retenue (barrière de protection), pour un montant de 4 170 € HT plus les frais de Lozère Ingénierie 5 % et du département SD2E de 1 %.

Soit un montant total de travaux de 32 210€ HT

- Création d'une piste d'accès aux 2 plates-formes de la station d'épuration de Saint Roman de Tousque

Devis de Legrand Claude d'un montant de 3 435 € HT

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. **Approbation de l'ensemble des modifications statutaires et des nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I (notre fournisseur de logiciels informatiques)**

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020, pour le budget de la commune.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Transport scolaire 2018/2019: participation de la commune

5 enfants de la commune sont concernés par le transport scolaire.

Le coût moyen annuel du transport d'un élève du primaire pour l'année 2018/2019 s'élève à 2 042 €, la participation de la commune par élève est de 408 €, soit un montant total de 2 040 € pour la commune. Cette somme est versée à la région.

Les parents contribuent à hauteur de 40 € par an/ par enfant.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. ASA DFCI (Défense Forestière Contre l'Incendie) Piste DFCI du Camp des Noyers au col de la Baraque:

Actuellement la piste DFCI est impraticable par les services de secours car en 2015 il y a eu un éboulement au lieu-dit Le Laquet rendant le passage impossible. La commune va confier à l'ASA DFCI l'étude pour la réfection de la piste DFCI à cet endroit uniquement. La compétence de la DFCI était communautaire mais, depuis 2017 cette compétence a été renvoyée sur les communes.

Suite aux intempéries de 2015, le budget prévisionnel pour la mise aux normes de la piste DFCI dans sa totalité était de 500 000 €. Il était estimé à 300 000 € de travaux pour la commune de Moissac qui pourrait compter sur une subvention de 80 %.

Si la réfection globale de la piste doit voir le jour, au vu de son statut de « piste multifonctions » (DFCI, exploitations forestières), et afin de réduire le coût d'investissement conséquent de la commune sur les 20% à charge, il faudrait demander des participations financières à l'ONF, à l'ASA DFCI, aux propriétaires forestiers, à la Communauté de Communes et/ou aux communes riveraines (ST Etienne VF/St Germain de Calberte), car cette piste désenclave un massif important dépourvu de dessertes.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Subventions aux associations 2020

- L'Association Liridona, a été choisie pour l'accueil de réfugiés syriens. Le réseau Education sans Frontières a demandé à la mairie de participer au financement pour l'accueil de ces réfugiés. Le conseil soutient l'action à l'unanimité, en attendant d'avoir des précisions quant aux différents besoins.

- L'association LA GYM J'Y VAIS : 100€

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- L'association Nationale des Anciens Combattants (ANACR) : 20€

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- L'Association Pour l'Emploi en Cévennes (APEC) : 250€ (pour acquérir du matériel informatique)

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. Comm'Une Nouvelle Vie : adhésion à la démarche

Cette démarche de progrès permet à toutes les communes qui le souhaitent, de s'emparer des politiques d'accueil en mettant en place des actions en faveur de l'accueil de populations à court, moyen et long terme.

Les communes engagées dans la démarche auront accès aux avantages suivants : une valorisation préférentielle sur le site du réseau Lozère Nouvelle Vie et une actualisation de l'offre d'accueil de la commune sous la forme d'une cartographie dynamique, une valorisation de la démarche et des communes engagées lors d'événements promotionnels, l'accès à des journées d'information et de formation sur des points précis, l'expertise et les conseils des partenaires associés et le partage d'expériences avec toutes les communes lozériennes engagées lors de réunions à l'échelle départementale.

Cette démarche de progrès expérimentale se compose de trois phases :

- la sollicitation de la commune auprès du PETR Sud Lozère
- le travail sur la stratégie de développement et le plan d'actions. Cette phase comprend la réalisation d'un diagnostic local sur l'ensemble des thématiques de l'accueil (connaissance de l'offre d'accueil du territoire, renseignement des nouveaux arrivants et valorisation de l'offre d'accueil du territoire, l'offre de logement, l'offre en emploi et activité, l'offre en service et équipement, le cadre de vie et la vie locale, l'offre en mobilité). Cette phase comprend également l'élaboration d'un plan d'actions sur, à minima, trois thématiques de l'accueil à partir de l'objectif démographique que la commune se sera fixé. La connaissance de l'offre d'accueil du territoire et le renseignement des nouveaux arrivants avec la valorisation de l'offre d'accueil du territoire étant obligatoires puisque transversales, la commune rédigera son plan d'actions en intégrant, à minima, une thématique parmi celles restantes.
- la phase opérationnelle qui comprend la mise en place des actions à court moyen et long terme et l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la commune dans la démarche de progrès.

Suite à la lecture de la présentation de la démarche, Monsieur le Maire et son conseil municipal délibèrent favorablement à l'engagement de la commune dans la démarche de progrès expérimentale « Comm'Une Nouvelle Vie ».

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● Délibérations Village Vacances:

7. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020, pour le budget du village vacances.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● Délibération AEP:

8. Station d'épuration de Saint Roman de Tousque: Relevé topographique après les travaux pour l'accès aux pistes de la station : devis d'honoraires du géomètre

Lecture du devis du Cabinet Sogexfo d'un montant de 687.50€ HT. La mission consiste à réaliser un relevé après travaux des pistes d'accès à la Station d'Épuration afin de constituer la servitude de passage.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et (ou) urgente, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020, pour le budget de l'eau.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Temple de Saint Roman de Tousque et local de bienfaisance : La Présidente de l'Eglise Protestante Unie des Hautes Vallées Cévenoles a envoyé une lettre à la mairie. Le conseil municipal est conscient que ces deux bâtiments sont des éléments importants du patrimoine. Cependant, de gros travaux sont nécessaires, et une réflexion sur l'usage des bâtiments est à mener (bibliothèque, salle de réunion, d'exposition ...)

Comme déjà évoqué lors d'un conseil précédent, le conseil municipal se prononcera après les élections municipales.

La séance est levée à 20 h 25

Compte rendu du Conseil Municipal
Jeudi 27 Février 20h

Monsieur Fesquet Pierre, Maire,
Mesdames: Nathalie Causse, Chantal Cortot Lena, Isabelle Devresse et Sylvette Foubert (arrivée à 20h15),
Messieurs : François Faure, Philippe Godé, Jean-Pierre Pascal et Jean-Luc Védrines,
Absent : Étienne Divoux,
Secrétaire de séance: Jean-Luc Védrines
Secrétaire de mairie : Katy Entremont.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier : approuvé à l'unanimité.

• **Délibérations Commune:**

1. Mise en place du RIFSEEP pour les agents: Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

C'est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. Il s'applique à tous les agents quels que soient leurs grades ou leurs filières, il remplace toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret et sera mis en œuvre dans un délai raisonnable.

Il sera applicable aux cadres d'emplois suivants : rédacteurs, adjoints administratifs, ATSEM et techniciens.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- **l'IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est **une part fixe** déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- **le CIA**, Complément Indemnitaire, est **une part facultative et variable** fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

A ce jour, nous sommes en attente de la réponse du Centre de Gestion suite à notre demande de mise en place du Rifseep.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Dotation Natura 2000 :

Pour l'année 2019, la commune a perçu une dotation Natura 2000 de 3.055 € qui est amenée à être reconduite en 2020. La dotation est ainsi attribuée aux communes remplissant trois critères cumulatifs :

- une population inférieure à 10 000 habitants,
- un territoire terrestre couvert à plus de 75 % par un site Natura 2000,
- un potentiel fiscal par habitant inférieur à 1,5 fois la moyenne de la même strate démographique.

Pour chaque commune éligible, l'attribution individuelle est calculée en tenant compte de la proportion de territoire couverte par un site Natura 2000 au 1er janvier de l'année précédente et de sa population. Le Maire propose à l'assemblée d'affecter cette dotation Natura 2000 à des projets ayant des intérêts communs entre notre commune et le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet.

Le type de projet pourrait être par exemple de limiter le risque incendie dans le cadre des obligations légales de débroussaillage (OLD) qui sera aussi favorable à la préservation de la biodiversité du site

Natura 2000. Dans ce cadre, des travaux pourraient être réalisés en effectuant du débroussaillage et/ou des coupes d'arbres sur certains secteurs et en mobilisant un éleveur pour entretenir les secteurs débroussaillés. Pour mener à bien ce type d'action, la commune devra réaliser une carte de notre territoire définissant les zones prioritaires à débroussailler dans le cadre des OLD. Une telle opération permettrait de limiter le risque incendie, améliorer la qualité des paysages de notre commune, apporter des surfaces à pâturer pour un ou plusieurs éleveurs et favoriser la biodiversité remarquable sur notre commune.

Une enveloppe pourrait être destinée pour une action éducative.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Participation au centre de loisirs :

Comme évoqué lors de la séance du 14 novembre dernier, la communauté de communes réitère sa demande à savoir que la commune de Moissac Vallée Française contribue financièrement à l'accueil de loisirs pour les enfants domiciliés sur notre commune. Pour rappel, le conseil municipal avait rejeté à l'unanimité cette demande, considérant que l'organisation de l'accueil de la petite enfance est une compétence intercommunale. La participation demandée est de 5 322.76 €, cela correspond au nombre d'enfants de la commune ayant fréquenté le centre de loisirs en 2019. **Le conseil municipal n'autorise pas Mr le Maire à signer la convention de participation.**

POUR :9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Délibération pour validation du compte administratif, du compte de gestion et l'affectation des résultats 2019 :

Dépenses de Fonctionnement –Budget Commune 2019

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
023 Virement à la section d'investissement	85 000.00	0
011- Charges de gestion générale : Eau, électricité, carburant, diverses fournitures techniques et administratives, école, Repas cantine fournis par le Collège, copieurs mairie et école, débroussaillage des routes communales, sel de déneigement, maintenance de l'éclairage public, véhicule, assurance, Agents intercommunal, indemnité du percepteur, Repas et colis de Noël, transport scolaire, téléphonie fixe, internet, Ordures Ménagères, Taxes foncières, diverses cotisations ...	84 170.19	86 065.82
012 – Charges de personnel : personnel titulaire et non titulaire, cotisations, médecine du travail, CNAS...	77 886.30	66 294.28
65-Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, cotisations, service d'incendie, subventions aux associations...	46 610.00	29 199.57
66-Charges financières : intérêts des emprunts	6 150.00	5 897.40
67-Charges exceptionnelles : Annulation de titres de recettes	150.00	466.84
042- Opérations d'ordre de transfert Amortissements	6 886.00	6 886.00
014- Atténuation de produits : FNGIR (versement à l'État d'une partie des impôts perçue par la commune)	21 080.00	20 874.00
TOTAL	327 932.49	215 683.91

Recettes de Fonctionnement –Budget Commune 2019

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
022-Résultat de fonctionnement reporté	59 469.68	59 469.68
013- Atténuation de charges : Remboursement CCSS	500.00	23.90
042- Opérations d'ordre de transfert	2 241.62	2 241.62

70- Produits des services du : Redevance d'Occupation du Domaine Public, Cantine et garderie (participation des parents...	10 644.19	10 461.64
73- Impôts et taxes :		
Taxes foncières et d'habitation	93 100.00	94 351.00
Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales	5 800.00	6 681.00
Taxe additionnelle droits de mutation	4 550.00	5 279.41
74-Dotations et participations : Dotations état...	136 017.00	145 713.19
75-Autres produits de gestion courante : Loyers des 4 logements communaux	15 010.00	14 684.87
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements (Assurances)...	600.00	880.78
TOTAL	327 932.49	339 787.09

Dépenses d'Investissement –Budget Commune 2019

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
000-Non individualisées : travaux divers	38 717.88	3 919.61
001-Solde d'exécution 2018	32 529.98	32 529.98
040-Opération d'ordre amortissement de subventions	2 241.62	2 241.62
041-Opérations patrimoniales	0	0
Travaux de Voirie 2018	30 223.83	21 223.83
Réduction de l'éclairage public	4 545.00	4 543.20
Travaux de voirie 2019	46 500.00	45 477.19
Fibre (1)	10 500.00	0
Programme de mise en Accessibilité de l'école (frais de maîtrise d'œuvre en 2018)	19 536.00	17 298.51
Amendes de police	5 778.00	0
Emprunts	9 515.00	9 337.09
Signalétique touristique de la commune.	15 142.80	13 501.20
Matériel de l'école (tableau blanc)	6 095.28	5 751.10
Travaux sur le bâtiment de la Mairie (toiture et façades)	94 673.33	84 484.42
Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie	16 612.00	14 553.00
Réhabilitation d'un logement de la Mairie (agrandissement et isolation en combles)	37 345.00	30 120.74
TOTAL	369 955.72	284 981.49

(1) Le raccordement par la fibre est prévu pour 2020

Recettes d'Investissement –Budget Commune 2019

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
00-Financières : FCTVA, excédent de fonctionnement reporté...	56 634.76	57 158.78
000-Non individualisées : Cautions logements, emprunt	0	38 391.81
Prêt	18 045.93	0
021 Virement de la section de fonctionnement	85 000,00	0
040 Opération d'ordre section à section	6 886.00	6 886.00
Travaux de Voirie 2018(subvention du Département de la Lozère + DETR	19 618.00	5 556.90
Travaux de voirie 2019(CD)	8 108.00	15 187.00
Construction du Préau de l'école DETR	18 000.00	17 819.65
Travaux de voirie 2017 (Département de la Lozère solde)	8 782.00	8 782.00
Programme d'accessibilité de l'école DETR + Région	14 208.00	3 196.80
Travaux sur le bâtiment de la Mairie (toiture et façades)	82 035.03	30 139.86
Matériel de l'école (école numérique)	2 000.00	2 000.00

Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Mairie	13 843.00	2 376.00
Réhabilitation d'un logement de la Mairie (agrandissement et isolation en combles)	34 343.00	5 541.94
Réduction de l'éclairage public	2 452.00	0
TOTAL	369 955.72	193 036.74

RESTES à réaliser en investissement :

- Dépenses : 18.783,76€ (voirie 2018, fosse septique de la mairie)
- Recettes : 61.141,74€ (subventions accordées en attente de versements)

Affectation de l'excédent de fonctionnement 124.103,18€ au budget 2020 :

- **49.586,77€ au compte 1068 – Recette d'Investissement**
- **74.516,41€ au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Subventions aux associations 2020

- Le Foyer Socio-éducatif du collège de Saint Etienne VF, Séjour en Grèce pour 5 élèves: 150€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- L'Association Liridona : 100€ pour l'année
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- L'Association Liridona : 500€ pour l'aide à l'accueil d'une famille de réfugiés à Ste Croix VF
POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
- Cinéco : 100€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Le Pétassou : 200€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- L'Association des Parents d'Elèves de Saint Roman de Tousque: 400€ + 400€ pour la coopérative scolaire
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Foyer Rural de la Vallée Française : 200€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Etienne VF : 352€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Les Artisans Bâisseurs pierres sèches : 150€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● **Délibérations Village Vacances:**

1 Délibération pour validation du compte administratif, du compte de gestion et l'affectation de résultats 2019

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
023 Virement à la section d'investissement	20 000.00	0

011- Charges de gestion générale : Assurances, diverses fournitures, travaux de peinture, plantations, élagages, Taxes foncières	8 504.00	6 000.71
012 – Charges de personnel : agent mis à disposition pour l'entretien relevant du patrimoine communal (reversement au budget de la commune)	1 060.00	1 058.19
66-Charges financières : intérêts des emprunts	2 500.00	2 347.39
TOTAL	32 064.00	9 406.29

Recettes de Fonctionnement –Budget Village de Gîtes

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
022-Résultat de fonctionnement reporté	2 064.00	2 064.00
75-Autres produits de gestion courante : Loyers 2019	30 000.00	30 000.00
TOTAL	32 064.00	32 064.00

Dépenses d'Investissement –Budget Village de Gîtes

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
001-Solde d'exécution section investissement	152 077.20	152 077.20
000-Non individualisées : divers travaux	22 012.78	2 282.88
00-Financières : Capital des emprunts	14 600.00	14 583.62
Rénovation des gîtes	3 889.11	4 446.40
TOTAL	192 579.09	173 390.10

Recettes d'Investissement –Budget Village de Gîtes

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
00-Financières : Affectation résultat 2018, fonds de concours, virement du fonctionnement	58 485.40	22 609.00
000-Non individualisées : Emprunt	6 158.72	0
Rénovation des gîtes : Subventions État, Conseil départemental, Europe	127 934.97	69 498.66
TOTAL	192 579.09	92 107.66

RESTES à réaliser en investissement :

-Dépenses : 0€

-Recettes : 64.000,00 € (20 000 € d'emprunt, subventions : 34 000 € du Leader et 10 000€ de la Communauté de communes),

Affectation de l'excédent de fonctionnement 22. 657,71€ au budget 2019 :

- **17.282,44€ au compte 1068 – Recette d'Investissement**
- **5.375,27€ au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

● **Délibération AEP:**

- 1. Tarifs pour l'acquisition d'une parcelle (18a) et d'une servitude dans le cadre du réaménagement de la station d'épuration de Saint Roman de Tousque :**

Afin de déterminer ces montants, nous nous sommes basés sur une délibération en date du 23 janvier 2014 concernant les périmètres de captages, à savoir :

- Prix au m2 : 0.08 €
- Application du minimum, soit 50 €

Le montant de la servitude de passage est fixé à 500€ en 1 fois

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Réalisation d'un acte administratif: demande de devis :

Présentation du devis de FCA pour la rédaction d'un acte d'acquisition, d'une servitude de passage et des frais annexes, d'un montant total de 570,00 € HT

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Délibération pour validation du compte administratif, du compte de gestion et l'affectation de résultats 2019

Dépenses de Fonctionnement –Budget Eau et Assainissement 201

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
011- Charges de gestion générale : électricité, diverses fournitures, changements et poses de compteurs, vannes...	34 284.00	25 355.24
012 – Charges de personnel : personnel technique : agent communal et intercommunal	6 406.49	3 961.00
014-Atténuation de produits : reversement des redevances pollution et modernisation des réseaux à l'Agence de l'eau	4 600.00	5 270.00
65- Autres charges de gestion courante : Analyses d'eau.	2 000.00	925.00
66-Charges financières : intérêts des emprunts	4 000.00	3 900.52
67-Charges exceptionnelles : Titres annulés	700.00	0
042-Amortissements des installations, virement à la section d'investissement	44 718.28	34 718.28
TOTAL	96 708.77	74 130.04

Recettes de Fonctionnement –Budget Eau et Assainissement 2019

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
022-Résultat de fonctionnement reporté	9 288.57	9 288.57
70-Produit des services du domaine : Abonnement et vente d'eau, redevances,	55 300.00	54 445.21
74-Dotations, subventions	15 000.00	31.68
75- Autres produits	0	476.59
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements (assurances)	17 120.20	16 157.55
042-Reprise de subvention(Amortissement)		
TOTAL	96 708.77	80 399.60

Dépenses d'Investissement –Budget Eau et Assainissement 2019

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
001-Solde d'exécution section investissement	2 504.48	2 504.48
040 Reprise de subvention	16 600.20	12 478.20
000-Non individualisées : divers travaux	17 680.80	17 500.00

00-Financières : Capital des emprunts	12 152.00	12 151.56
Prêt	88 000.00	0
Programme de protection des Périmètres des captages (Rodet, La Boissonnade, Valat du Perdu)	64 211.40	63 083.96
Programme de réhabilitation de la Station d'épuration de St Roman	111 550.00	12 278.64
Programme de sectorisation et régulation du réseau d'eau potable	5 000.00	4 687.30
Programme de réhabilitation de la micro station du Mas del Fesc	1 915.00	1 116.50
La Pélucrié	18 215.30	14 387.00
Assainissement mairie/logements	7 200.00	0
TOTAL	345 029.18	140 187.64

Recettes d'Investissement –Budget Eau et Assainissement

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019
00-Financières :		
- Affectation de résultat 2018	5 124.01	5 124.01
- Emprunt (Camp des Noyers, protection des captages)	0	35 000.00
- Prêt	88 000.00	0
- Subvention équipement commune	26 000.00	0
040-Amortissements	34 718.28	34 718.28
021 Virement de la section de fonctionnement	10 000.00	0
Programme de protection des Périmètres des captages (Rodet, La Boissonnade, Valat du Perdu)	64 195.00	47 322.00
STEP St Roman	98 776.59	0
La Pélucrié	18 215.30	0
TOTAL	345 029.19	122 164.29

RESTES à réaliser en investissement :

- Dépenses : 103.898,16 € (Station d'épuration dont maîtrise d'œuvre, acquisition de terrain et annexes)
- Recettes : 73.792,00€ (Emprunt, subventions : 25 000€ du Département et 14 792 € de l'État) (1)

Affectation de l'excédent de fonctionnement 6.269,56€ au budget 2020 :

- **6.269,56 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté**

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

(1) Pour la station d'épuration, deux subventions ont été attribuées à la commune. Nous sommes en attente pour 2020 d'une subvention de l'Agence de l'Eau de 43 389€ et un complément d'aide de 9 505€ du Département. Cela portera les subventions à 76% des dépenses.

Questions diverses:

Demande d'utilisation de la Salle du 1^{er} étage du bâtiment communal abritant la mairie (ancienne cantine) par le Foyer Rural de la Vallée Française dans le cadre de l'apprentissage de l'informatique. Une convention d'utilisation sera signée entre les 2 parties.

Fin de séance à 22h30.